

## RETENUES DE SUBSTITUTION DU BASSIN SÈVRE-MIGNON UN PROTOCOLE D'IRRIGATION NOVATEUR AUX PORTES DU MARAIS POITEVIN

par Frank MICHEL<sup>1</sup>

Le bassin Sèvre-Mignon se situe à l'entrée du Marais Poitevin, entre Niort et La Rochelle, sur un relief karstique faillé et strié de couches argilo-calcaires. Cette zone de 200.000 hectares est exploitée par 1.600 exploitations (deux-tiers en grandes cultures, un tiers en polyculture-élevage), dont 220 irrigantes (15.000 ha irrigués).

Avec le développement de l'irrigation dès la fin des années 70, les conflits d'usage se sont multipliés en l'absence de gestion concertée de la ressource : les pénuries estivales se multiplient, malgré la mise en place d'une gestion plus collective (loi sur l'eau, SAGE...). En 2005, Niort frise la rupture d'approvisionnement en eau potable et l'Etat réduit d'un tiers les prélèvements autorisés dès l'année suivante.

Afin de sécuriser une irrigation de plus en plus aléatoire l'été, les irrigants créent la coop de l'eau en 2012 pour porter un projet d'infrastructure visant à pomper l'eau excédentaire l'hiver dans des réserves bâchées financées à 70 % par des fonds publics, pour irriguer en toute sécurité l'été tout en réduisant des deux-tiers les pompages à cette période cruciale. La gestion de l'eau est publique (EPMP : établissement public du Marais Poitevin) et mutualisée entre irrigants directement connectés aux réserves et irrigants prélevant dans le milieu (qui bénéficient de la remontée des nappes), qui payent le même prix pour irriguer.

Face aux fortes oppositions citoyennes et politiques sur l'utilisation de 38 M€ de subventions sans contreparties environnementales, l'Etat a organisé une médiation avec l'ensemble des parties prenantes : irrigants, Agence de l'eau, associations de protection de l'environnement, collectivités locales, opérateurs économiques agricoles amont et aval... Le protocole d'accord « *pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise – Mignon* » est signé le 18/12/2018 par 13 parties prenantes sur les 17 présentes. Les grandes lignes de ce protocole sont :

- ✓ L'accès à l'eau est strictement conditionné à l'engagement individuel et obligatoire des agriculteurs vers des changements de pratiques, sous peine de perdre les droits de prélèvement : économie et efficacité de l'eau ; baisse de -50 % des intrants chimiques ; diversification des cultures et des modes de production (bio, ACS...) ; actions en faveur de la biodiversité (trame bleue et verte, gestion de la faune sauvage...) ;
- ✓ La gouvernance associe l'ensemble des parties prenantes : commission d'attribution (priorité bio et installation), commission des prélèvements, conseil scientifique et technique..., et les droits d'eau ne sont pas attachés à l'irrigant.

Avec un accès à l'eau sécurisé, les opérateurs des filières du bassin se sont engagés collectivement pour développer les circuits de proximité, en très forte progression entre Nantes et Bordeaux, axés sur

---

<sup>1</sup> Membre correspondant de l'Académie d'agriculture de France.

Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, Maison de l'agriculture, BP 80004 - 79231 Prahecq Cedex.

Mail : [frank.michel@na.chambagri.fr](mailto:frank.michel@na.chambagri.fr) – Tél : 06 81 47 36 19 – 05 49 77 15 26

## IRRIGATION ET GESTION DE L'EAU

### Séance du 19 mai 2021

---

la montée en gamme et la diversification des productions : bio (20 % en 2025) ; AOP/IGP (Chabichou, beurre Charentes-Poitou, Mothais sur feuille) ; légumineuses et protéagineux ; légumes, arboriculture, semences... Cela viendra conforter une diversification déjà amorcée par les irrigants depuis une petite dizaine d'années et contribuera à la pérennité des exploitations.

En faisant le pari de gérer l'eau comme un bien commun du territoire et des générations futures, ce projet porte l'ambition d'accélérer la transition agro-écologique et répondre ainsi à l'intérêt général : mais la question de la généralisation de ce type de démarche reste posée en France.



#### **Mini CV :**

Ingénieur agronome – AgroParisTech - 1988

Spécialisation en sciences économiques et sociales, mention développement agricole et agriculture comparée, sous la direction des professeurs Marcel MAZOYER et Marc DUFUMIER.

Chargé d'études économie-prospective à la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine

- Suivi de la conjoncture des principaux marchés agricoles et veille macro et micro-économique ;
- Suivi des résultats socio-économiques des systèmes de production agricoles, études et diagnostics prospectifs de filières et de territoires ;
- Aide à la décision des responsables professionnels agricoles dans les domaines de l'économie agricole et évaluation des politiques publiques : impacts des négociations internationales (PAC, OMC, ALE...) sur les exploitations agricoles, les filières et les territoires ; marges de manœuvre locales face aux évolutions macro-économiques ; information-formation sur les évolutions de la PAC et des marchés agricoles auprès des agriculteurs, des organisations professionnelles agricoles et de différents publics acteurs des territoires (élus locaux, associations, enseignement, clubs d'entreprises...).

#### Autres activités

2008-2014 : Adjoint au Maire de Niort

1999-2008 : membre du bureau de la SFER (Société Française d'Economie Rurale)